



**ANNEXE AUX INSTRUCTIONS DE
COURSE**
HABITABLES 2021-2024
C N L R 18/05 au 21/05/2023
LA RICHEL'YEU
Grade : 5C



Horaires et coefficients des marées :

Jeudi 18 mai,	
La Rochelle Pallice	BM 10h41 (1.20m) coef 85
Les Sables	PM 16h56 (4.95m) coef 86, BM 23h00 (0.80m) coef 86
Samedi 20 mai	
Les Sables	BM 11h58 (0.90) coef 87, BM 18h01 (0.80m) coef 85
Dimanche 21 mai	
Les Sables	BM 12h36 (1.05m) coef 85
La Rochelle	BM 12h41 (1.25m) coef 83, PM 18h21 (5.80m) coef 80

Le bateau comité sera le Sun Odyssey 349 « Cannelle », coque de couleur blanche.

Canal VHF : 74

6. PROGRAMME DES COURSES

Trois courses sont prévues :

1. La Rochelle – Yeu, Jeudi 18 mai.
2. Yeu – Bourgenay, Samedi 20 mai.
3. Bourgenay – La Rochelle, Dimanche 21 mai.

9. LES PARCOURS, sous réserve de changements apportés sur l'eau par le CC, seront les suivants :

- **Course 1, LR-Yeu :**
Signal d'avertissement à 7h25. Attention voir avenant N°1
Départ entre la bouée verte et la bouée rouge de sortie de chenal.
Le plateau du Lavardin et ses balises à laisser à tribord.
L'île de Ré à laisser à tribord (Nous passerons par le pertuis d'Antioche et non le Breton)
Arrivée à la Sablaire à laisser à tribord à moins de 3 longueurs de bateau. Prendre son heure d'arrivée sur ligne fictive nord-sud passant par la Sablaire.
- **Course 2, Yeu-Bourgenay :**
Signal d'avertissement à 9h55.
Départ entre la Sablaire à laisser à babord et le bateau comité à laisser à tribord.
Arrivée à la bouée d'eaux saines de Bourgenay à laisser à babord à moins de 3 longueurs de bateau. Prendre son heure d'arrivée sur une ligne fictive est-ouest passant par la bouée d'eaux saines de Bourgenay.
- **Course 3, Bourgenay-LR :**
Signal d'avertissement à 7h55.
Départ entre la bouée d'eaux saines de Bourgenay à laisser à babord et le bateau comité à laisser à tribord.
Passe descendante du pont de l'île de Ré et son balisage.
Arrivée à la bouée des Minimes à laisser à tribord à moins de 3 longueurs de bateau et le phare du Bout du Monde.

10. LES MARQUES

10.1 Les marques sont :

- Les deux dernières bouées de chenal des Minimes en sortant.
- Le plateau du Lavardin et ses balises.
- L'île de Ré.
- La cardinale sud « La Sablaire ».
- La bouée d'eaux saines de Bourgenay.
- La passe descendante du pont de Ré et ses balises.
- La bouée des Minimes.
- Le phare du Bout du Monde.

11 ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont celles indiquées dans les arrêtés préfectoraux et les Instructions Nautiques du SHOM, tels que : les abords du Fort Boyard, la zone du port de La Pallice ou les filières.

15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

19. REGLES DE SECURITE (rappel de l'avis de course et des instructions de course générales et communes à toutes les courses cf le site web du CNLR ou l'affichage au club)

19.1 CANAL VHF 74

19.1a Une VHF en état de fonctionnement est obligatoire pour tout bateau.

19.1b Emargement par appel VHF des bateaux et équipages sur l'eau par le Comité de course avant le départ de la première course de la journée.

19.1c Le port de brassière est obligatoire pour les concurrents naviguant en solitaire. L'administration des affaires maritimes recommande le port permanent pour tous.

19.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

22. BATEAU OFFICIEL

Le bateau officiel identifié est le Sun Odyssey 349 « Cannelle » portant le pavillon CNLR.

28. PRIX

Des prix seront décernés *à chaque bateau suivi du pot de l'amitié au club, 30 mn environ après l'arrivée du dernier bateau de la course n° 3.*

ARBITRES DESIGNES

Président du comité de course : Philippe Bardin, 06 68 12 94 82.
